



Inscription au TAJ

Par lprof

Bonjour,

Je suis en train de candidater pour la réserver opérationnelle de la gendarmerie nationale.

Etant enseignant je n'ai pas de casier judiciaire.

Néanmoins par deux fois j'ai eu des soucis familiaux (2019 et 2022) notamment lors de mon divorce avec plainte de mon ex épouse.

Ces deux plaintes ont été classées sans suite.

Est-ce que cela risque de porter préjudice à mon projet de réserve lors de l'enquête administrative?

En vous remerciant d'avance pour votre expertise.

Bien cordialement

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Si vous êtes convoqué pour un entretien dans le cadre de l'enquête administrative, soyez transparent sur vos antécédents familiaux. Expliquez les faits de manière claire et concise, en mettant en avant le classement sans suite des plaintes et votre engagement à servir dans la réserve.

Par Isadore

Bonjour,

Est-ce que cela risque de porter préjudice à mon projet de réserve lors de l'enquête administrative?

Il n'y a aucune raison puisqu'il est inscrit dans le TAJ que ces plaintes ont été classées sans suite. Ce serait différent si vous aviez été condamné, bien évidemment.